

Sécurité anti-vol

10 Sécurité anti-vol

Le nombre de vols d'engin de chantiers a fortement augmenté ces dernières années.

Afin de permettre aux autorités enquêtrices (p. ex. LKA, BKA, douane) de retrouver, voire d'identifier, plus rapidement les engins volés, les engins de chantiers **Ahlmann** sont équipés des marques d'identification suivantes:

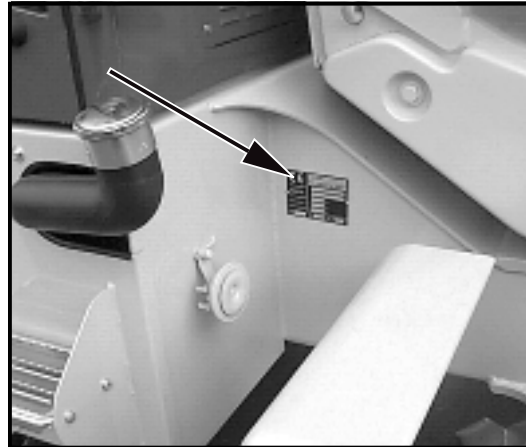


Fig. 10-1

10.1 Marques d'identification sur l'appareil

(1) La plaque signalétique de la machine (10-1/flèche). En plus d'autres données, cette plaque signalétique contient également le numéro **FIN** (numéro d'identification du véhicule) à 17 chiffres commençant par W09.

(2) Le numéro **FIN** est également gravé à l'avant du véhicule (10-2/flèche).

(3) La plaque ROPS (10-3/flèche). Outre le nom du fabricant, cette plaque contient des données relatives au type ROPS, au type du véhicule et au poids total admis.

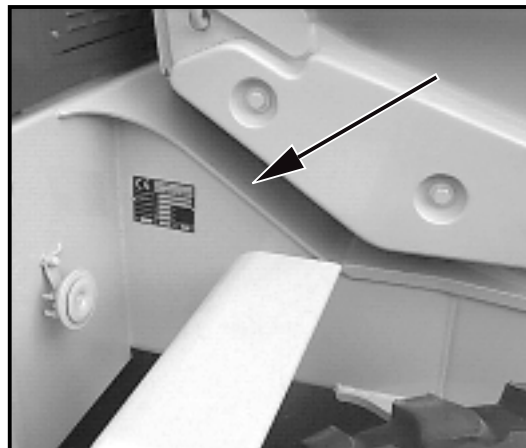


Fig. 10-2

10.2 Arrêter et garer le véhicule

(1) Braquer la direction complètement vers la droite ou vers la gauche.

(2) Serrer le frein de parking (4-10/8).

(3) Incliner le système d'échange rapide autant que possible pour que

- les dents du godet,
- les griffes du palettiseur,
- la flèche des crochets de grue, etc.

puissent être posés sur le sol.

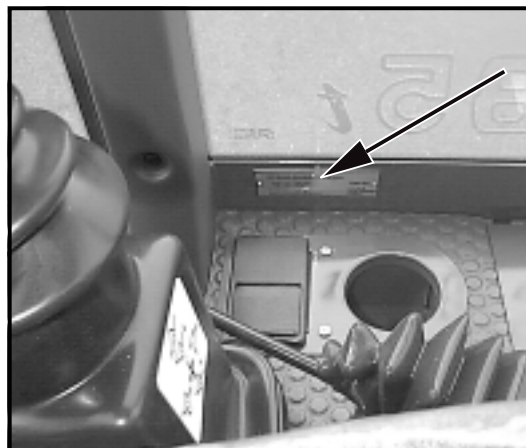


Fig. 10-3

- (4) Fermer le robinet à boisseau sphérique pour l'hydraulique de travail et accessoire (1-2/flèche).
- (5) Amener le commutateur de marche (4-10/3) dans la position "marche AV" ou "marche AR".
- (6) Enclencher le cran de marche hydraulique "I" (4-10/1).
- (7) Enclencher la vitesse "I" (4-11/13) »ne vaut que pour les véhicules rapides«.
- (8) Retirer la clé de contact.
- (9) Retirer le coupe-batterie (4-10/5).
- (10) Allumer les phares de travail (4-11/1). *
- (11) Allumer le gyropgare (IO) (4-11/11). *
- (12) Allumer le système de feux de détresse (4-11/10). *
- (13) Pousser le commodo de direction (4-8/5) en position "Feux de route". *
- (14) Verrouiller les deux portes.
- (15) Verrouiller le capot-moteur.
- (16) Verrouiller le couvercle du réservoir de carburant.

* Dans le cas d'un court-circuitage, attirer l'attention des personnes externes sur l'engin par un éclairage inhabituel.

10.3 Transpondeur dispositif d'antidémarrage

(Installation optionnelle)

Le "Transpondeur, dispositif d'antidémarrage" est un dispositif d'antidémarrage électronique qui met hors service les fonctions primordiales du véhicule.

Si le transpondeur (p. ex. pendentif à clé de contact) est enlevé de l'unité réceptrice (dans les environs immédiats de la serrure d'allumage), ces fonctions sont mises hors circuit.

Avantage dans le sinistre:

Le transpondeur, dispositif d'antidémarrage correspond à de nouvelles exigences renforcées des sociétés d'assurance.

Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre assureur!